



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 22/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/773**

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Maintenance et évolution du logiciel RECAV
Comptabilité des régies d'avances et de
recettes. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logiciel Nergie Recav, de la société Micronergie du groupe SFEIR Holding, est utilisé depuis septembre 2009 par les principales régies d'avance et de recettes de la Ville sous le contrôle de la Direction Evaluation et Gestion et du Receveur de la Recette des Finances.

Les régies actuellement équipées sont celles des Clubs Seniors, CNR, Musée d'Aquitaine, Musée des Arts Déco, Musée des Beaux Arts, CAPC, Restauration Municipale, Restauration Scolaire et Petite enfance, Vie publique. Quatre autres régies sont en phase de tests avant mise en œuvre.

Ce logiciel permet aux régisseurs de tenir à jour la comptabilité de leur régie conformément à l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local. Chaque opération est enregistrée sous forme d'une écriture comptable permettant aux régisseurs de visualiser instantanément les soldes des comptes et de produire automatiquement les registres et états comptables.

Pour s'assurer d'une évolution cohérente de cette application (pérennité de l'application, conformité réglementaire, nouvelles fonctionnalités, ...), d'une assistance pour les régisseurs et permettre des déploiements ultérieurs sur d'autres régies, un marché négocié pourrait être signé avec la société Micronergie du groupe SFEIR Holding au titre des droits exclusifs qu'elle détient.

Les principales fournitures ou prestations de ce marché vont concerner la maintenance évolutive et corrective de la solution, la télémaintenance, l'acquisition de nouvelles licences ainsi que des prestations de formation.

Ce marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum pour un an reconductible trois fois, pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le montant de la dépense annuelle est estimée à 4 500 Euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020 – articles 205, 6156, 617, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE